



#1jeune1solution

8



Sésame vers l'Emploi pour le Sport et l'Animation dans les Métiers de l'Encadrement (SESAME)

Le dispositif SESAME permet d'accompagner les jeunes les plus défavorisés vers une qualification en vue d'un emploi dans les métiers d'encadrement du sport ou de l'animation.

De quoi s'agit-il ?

Un parcours personnalisé proposé au jeune pour lui permettre d'acquérir une qualification professionnelle.

Qui peut en bénéficier ?

Vous pouvez bénéficier de ce dispositif si :

- ▶ vous avez un projet de formation et d'insertion professionnelle dans les métiers de l'encadrement sportif et de l'animation (éducateur sportif, animateur...);
- ▶ vous avez entre 16 et 25 ans révolus ou entre 16 et 30 ans non révolus si vous êtes en situation de handicap.

Et si :

- ▶ vous résidez dans un territoire prioritaire (quartier de la politique de la ville ou zone de revitalisation rurale) ;
- ▶ vous êtes en difficulté socio-professionnelle : jeune sans soutien familial, bénéficiaire de la Garantie jeunes, résidant en Foyer de jeunes travailleurs, en cours ou fin d'accompagnement École de la 2e Chance ou Centre Epide, jeune bénéficiant d'un suivi Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), bénéficiaire de l'Aide Sociale à l'Enfance ou d'un Contrat Jeune Majeur, réfugié, etc ;
- ▶ vous êtes sorti du système scolaire sans diplôme.

Comment en bénéficier ?

Pour plus d'information et intégrer le dispositif, vous pouvez vous rapprocher :

- ▶ des opérateurs d'information, d'orientation, d'accompagnement (information jeunesse, mission locale, Pôle emploi, etc.) ;
- ▶ des associations sportives, de jeunesse et d'éducation populaire (CROS, CDOS, CRAJEP, CLUB, etc.) ;
- ▶ d'un service jeunesse et sport : Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRDJSCS) ou Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCS-PP).

Calendrier de mise en oeuvre

Il est possible de rejoindre le dispositif SESAME immédiatement et tout au long de l'année. À noter que le pic d'entrées est en septembre, période d'entrée en formation qualifiante.

Liens utiles

<http://normandie.drdjscs.gouv.fr/spip.php?article1409>

Qui contacter en Normandie ?



Jean-François Renault
jean-francois.renault@jscs.gouv.fr
02 32 18 15 46

